

---

Au cours de cette session, la délégation du Canada a l'intention de continuer à contribuer activement à la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Elle présentera un manuel pour les enquêtes sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques où sont indiqués les procédures et le matériel à utiliser et où il est proposé des formulaires types qui pourraient contribuer à rendre aussi concluants, convaincants et impartiaux que possible les résultats des enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques. Fruit de notre expérience et de nos compétences techniques, ce manuel traduit l'intérêt que le Canada marque depuis longtemps pour les problèmes de la vérification sous ses différents aspects. Il devrait être particulièrement utile dans l'optique des négociations en vue d'un traité comportant une interdiction vérifiable de l'utilisation des armes chimiques qui sont menées dans cette instance. Le Canada présentera aussi un document de travail technique traitant de l'identification des substances chimiques et il mettra à la disposition des délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil de tous les documents sur les armes chimiques présentés à la Conférence de 1983 à 1985.

Un autre point important de notre ordre du jour est la prévention de la course aux armements dans l'espace, sujet qui inquiète beaucoup l'opinion et à juste titre. L'an dernier, un pas important a été franchi lorsqu'on est parvenu à se mettre d'accord sur le mandat d'un comité spécial chargé de cette question. J'avais souligné à l'époque qu'il s'agissait là d'un mandat réaliste, qui tenait compte, en le complétant et en le reflétant avec fidélité, de l'état des négociations bilatérales alors déjà engagées entre les États-Unis et l'URSS sans porter atteinte à ces négociations ou préjuger de leur résultat et sans immixtion aucune. Conscient de ce que certaines délégations souhaitaient plus et mieux, j'avais aussi alors exprimé l'espoir que ce mandat ne prenne pas fin au terme de 1985. La position du gouvernement du Canada n'a pas changé. Grâce à la définition de ce mandat nous avons pu commencer à travailler, mais la tâche est loin d'être accomplie. Il a fallu beaucoup d'adresse, de persévérance et de travail pour s'entendre sur ce mandat. Toute tentative visant à le négocier ou à le renégocier supposerait très certainement de nouvelles et très longues discussions dont pâtirait le débat de fond, et nous aurions peu de chances de nous entendre sur un nouveau mandat. D'ailleurs, le contexte politique et de négociation dans lequel ce mandat a été arrêté, n'a guère changé. En fait, dans la mesure où les États-Unis et l'URSS commencent maintenant à s'attaquer sérieusement aux objectifs de négociation qu'ils se sont fixés, y compris la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il importe plus que jamais que nos propres délibérations complètent le processus et ne viennent pas le perturber. Enfin, je noterai qu'à cause de regrettables retards dus à des questions de procédure, notre débat de fond sur ce point l'an dernier a été considérablement abrégé. Comme plusieurs délégations l'ont rappelé, nous n'avons pu y consacrer que neuf séances. Toutefois, de l'avis du Canada, la discussion a plutôt bien démarré. On a touché au fond du problème et, pour l'essentiel, avec objectivité. On a commencé à démêler les aspects techniques, juridiques et politiques du sujet, qui sont imbriqués, et il nous en a été parlé aujourd'hui; mais le travail n'est pas achevé. Compte tenu de l'importance et de la difficulté de la question, il faut absolument que nous nous acquittions du mandat qui nous a été confié l'an dernier et que nous agissions avec détermination et diligence avant de passer à autre chose. Des querelles de procédure sur ce point ne feraient rien pour rehausser le prestige de la Conférence. Comme elle l'a fait l'an dernier en présentant une vaste étude du régime juridique international de l'espace, la délégation du Canada entend contribuer concrètement cette année au débat de fond; elle fera tenir à cette fin à toutes les délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil des documents publiés en 1985 par la Commission du désarmement.

---